

OGEC ECOLE NOTRE DAME

5, Rue du Stade
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
Tel : 02.40.06.33.70



NOTE D'INFORMATION A CONSERVER
ANNEE 2021/2022

Cette note concerne les tarifs des rétributions scolaires et des tarifs de cantine. Les sommes collectées sont indispensables au bon fonctionnement de l'école de nos enfants. La collecte et la gestion de ces sommes est assurée par des parents d'élèves bénévoles.

LA RETRIBUTION SCOLAIRE

La rétribution scolaire a pour rôle de financer la vie quotidienne de l'école (entretien des locaux, travaux de remise aux normes des classes, rémunération du personnel de service, des assurances...). Cette rétribution mensuelle minimum est fixée pour l'année 2021/2022 à **29,50 euros** par enfant scolarisé. Toutefois, si vous souhaitez participer davantage au financement de l'école vous pouvez proposer un tarif supérieur. Elle sera prélevée automatiquement chaque 10 du mois. Merci de fournir une autorisation de prélèvement et un RIB **pour les nouveaux inscrits et pour les personnes ayant changé de coordonnées bancaires.**

Montant rétribution : 29,50 € pour les 2 premiers enfants et - 50% pour le 3^{ème} (soit 14,75 €)
ou plus indiquer le montant.....

LA CANTINE

Le règlement se fait mensuellement par prélèvement comme les rétributions, avec une facturation annuelle. Le calcul des montants sera individualisé par famille en fonction du nombre de repas pris sur l'année (sur la base d'un déclaratif des parents, exemple : mon enfant mange le mardi et le jeudi seulement).

Une régularisation trimestrielle sera effectuée sur la différence entre le déclaratif et le réel en plus ou en moins.

Attention, ce déclaratif n'est pas à remplir à la légère, il vous engage, et nous permet d'ajuster le nombre de repas pour chaque jour de la semaine. En cas de litige, seul ce déclaratif fera foi.

Pour les changements de situation en cours d'année, merci de nous tenir informés afin d'ajuster la situation au plus vite.

Pour les enfants mangeant occasionnellement à la cantine, les familles continueront à informer les enseignants par le biais du cahier de liaison. Les repas occasionnels sont facturés au trimestre avec un paiement comptant.

Prix du repas pour les réguliers : 4,05 €

Prix du repas pour les occasionnels : 4.35 €

SOUSCRIPTION AUX REPAS

A conserver pour mémoire. Compléter et retourner le tableau sur feuille jointe.

Nom du payeur :

Jours où l'enfant sera présent :

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
NOM	NOM	NOM	NOM
PRENOM	PRENOM	PRENOM	PRENOM
LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>
MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>
VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>

FACTURATION

1. Une facturation annuelle pour les rétributions, prélèvement mensuel le 10 du mois.
2. Une facturation annuelle pour la cantine, prélèvement mensuel le 10 du mois.
3. Les repas occasionnels seront facturés et payés trimestriellement par prélèvement.

OGEC ECOLE NOTRE DAME

5, Rue du Stade
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
Tel : 02.40.06.33.70



COUPON-REPONSE A COMPLETER ET RETOURNER POUR LE 14 JUIN

RETRIBUTION SCOLAIRE

Mme, M.:.....

Parents de en classe de

Parents de en classe de

Parents de en classe de

Choisissent le tarif suivant pour leur(s) enfant(s) :

29,50 € pour les 2 premiers enfants et - 50% pour le 3^{ème} (soit 14,75 €)

ou plus indiquer le montant.....

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas pour les réguliers : 4,05 €

Prix du repas pour les occasionnels : 4.35 €

Nom du payeur :

Jours où l'enfant sera présent :

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
NOM	NOM	NOM	NOM
PRENOM	PRENOM	PRENOM	PRENOM
LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>	LUNDI <input type="checkbox"/>
MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>
VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>	OCCASIONNEL <input type="checkbox"/>

Document à remplir obligatoirement, même si votre enfant mange à la cantine occasionnellement. Cocher les cases. Pour toutes modifications durant l'année dans le choix des repas, merci d'en informer l'OGEC par écrit.

FACTURATION

- 1 Une facturation annuelle pour les rétributions, prélèvement mensuel le 10 du mois.
- 2 Une facturation annuelle pour la cantine, prélèvement mensuel le 10 du mois.
- 3 Les repas occasionnels seront facturés et payés trimestriellement par prélèvement.

Pour les nouveaux élèves : retourner l'autorisation de prélèvement (jointe) et un RIB

Pour les élèves déjà inscrits, retourner l'autorisation de prélèvement (jointe) et un RIB seulement **si changement de coordonnées bancaires.**

Fait à, le

Signatures